

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

DP 78362 26 00039

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **31/03/2026**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **Installation de panneaux photovoltaïques en surimposition sur la partie Ouest de la toiture existante.**

Monsieur Serghei Rosca

9 Rue de Vert
78711 Mantès-la-Ville

Adresse du terrain : **9 Rue de Vert
78711 Mantès-la-Ville**

Référence(s) cadastrale(s) : **AK224**

Dossier suivi par :

Julie DINIS (06 22 81 38 57 - julie.dinis@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 31/03/2026 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 26 00039, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 21/04/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme],
- DPC02. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme],

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 21/07/2026, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 24/07/2026

Le Maire de MANTES-LA-VILLE


Sami DAMERGNY